

2008/8910 - LOGEMENTS DE FONCTION (DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX RESSOURCES HUMAINES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 février 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération n° 2003-2214 du 17 février 2003, le Conseil municipal a adopté la liste des emplois communaux pour lesquels les agents bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou par utilité de service. »

Vu les lois n°s 84-53 du 26 janvier 1984 et 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiées ;

Vu le Code du domaine de l'Etat ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 décembre 1954 ;

Vu la délibération n° 2003-2217 du 17 février 2003 ;

Où l'avis de sa Commission Ressources Humaines ;

DELIBERE

1- Il convient de faire les modifications suivantes afin d'ouvrir deux nouveaux postes de gardien de bâtiment à la nécessité absolue de service :

- Le poste n° 7645 est un poste d'agent d'entretien de la Direction de l'action sociale. Il est proposé l'attribution d'un logement de fonction en contrepartie d'une veille de sécurité de la résidence pour personne âgées La Sauvegarde à hauteur de 94 nuits par an.

- Le poste 10446 est ouvert pour la Direction de l'Education et est lié au gardiennage de la nouvelle école des Entrepôts.

| Poste | Cadre d'emploi | Emploi | Service | Direction | Nature du Logement (NAS ou US) | Logés sur place / non sur place | Taux de prise en charge par la Ville | Caractéristiques du logement | arrondissement |
|-------|-------------------|---------------------|---------------------|----------------|--------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|------------------------------|----------------|
| 7645 | Adjoint technique | Agent d'entretien | RPA La Sauvegarde | Action sociale | NAS | Non sur place | 100 % | 3 pièces | 9 ^e |
| 10446 | Adjoint technique | Gardien de bâtiment | Ecole Les Entrepôts | Education | NAS | Sur place | 100 % | 4 pièces | 4 ^e |

2- M. le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à ces logements de fonction.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

H. JACOT